

APPEL D'OFFRE

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

(R.C.)

MAÎTRE D'OUVRAGE : COMMUNE DE MONTLIOT & COURCELLES

MISE AUX NORMES D'ACCESSIBILITÉ DE L'ERL – CONSTRUCTION D'UNE EXTENSION

Date et heure limites de remise des offres :

Lundi 29 novembre 2021 à 17 heures

Par voie dématérialisée

ARTICLE 1 : OBJET ET TYPE DE LA CONSULTATION

Le présent marché est un marché de maîtrise d'œuvre relatif à la mise aux normes d'accessibilité de l'ERL et à la construction d'une extension.

Le descriptif détaillé de l'opération figure au dossier intitulé projet et aux pièces techniques du dossier de consultation des entreprises.

ARTICLE 2 : ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

Le Maître d'Ouvrage, responsable de l'opération et le l'organisation de la consultation est :

La Mairie de Montliot & Courcelles
1, rue de la Plaine
21400 Montliot & Courcelles

ARTICLE 3 : LES CANDIDATS

Ne peuvent être candidats et participer aux missions de maîtrise d'œuvre, directement ou indirectement, les personnes ayant pris part à l'élaboration du présent règlement, à l'organisation et au déroulement de la compétition, les membres de leur famille, ainsi que leurs associés groupés ou ayant des intérêts professionnels communs.

ARTICLE 4 : ORGANISATION GENERALE DE LA CONSULTATION

4.1 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation fourni aux candidats comprend les pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation,
- Le projet,
- Le cahier des clauses techniques particulières,
- Le cahier des clauses administratives particulières
- Le planning des travaux
- Le DPGF

4.2 Conditions d'envoi et de remise des offres

Les offres seront adressées à : La Mairie de Montliot & Courcelles
1, rue de la Plaine
21400 Montliot & Courcelles

Avec la mention de l'objet de la consultation :

MISE AUX NORMES D'ACCESSIBILITÉ DE L'ERL – CONSTRUCTION D'UNE EXTENSION

4.3 Demande de renseignements

Les candidats pourront obtenir des renseignements complémentaires en s'adressant, par mail, au secrétariat de la mairie via la plateforme de dématérialisation :

« mairie.montliot.courcelles@wanadoo.fr »

Il est obligatoire de visiter le site de réalisation du futur projet sur demande auprès du Maire 03 80 91 42 48.

La mairie est ouverte uniquement le lundi de 15:00 à 17:00.

Deux rendez-vous sont fixés pour les visites du futur projet :

Le lundi 18 octobre 2021 de 15:30 à 16:30

Le lundi 08 novembre 2021 de 15:30 à 16:30

4.4 Modifications de détails au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation, au plus tard dix (10) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Tous les candidats se seront informés et devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Article 5 : EXAMEN DES CANDIDATURES

Seuls seront retenus les candidats dont les capacités, le savoir-faire et l'expérience professionnelles auront été jugés suffisants compte tenu des prestations attendues.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membres d'un ou plusieurs groupements.

Documents à produire pour l'analyse des candidatures :

- Une déclaration sur l'honneur datée et signée attestant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics,
- Si le candidat est admis au redressement judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet l'autorisant à poursuivre son activité pendant la durée prévisible du marché (l'absence d'information sur cet aspect, vaut déclaration implicite que le candidat n'est pas en redressement judiciaire),
- Tout document contrôlable prouvant la capacité professionnelle du candidat à réaliser les prestations envisagées : références en rapport avec l'objet du marché (trois sont suffisantes mais elles devront être commentées et précisées par un nom de contact et un numéro de téléphone valides, certificats de qualification professionnelle, certificats de capacité émanant d'autres clients, etc...
- Les moyens humains globaux du candidat,
- Les moyens financiers du candidat.

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat peut demander que soient également prises en compte celles d'un ou de plusieurs sous-traitants. Dans ce cas, il doit justifier **dès sa candidature** des capacités de ce ou ces opérateurs et du fait qu'il en dispose pour l'exécution du marché, en présentant la ou les déclarations de sous-traitance correspondantes, accompagnées des mêmes justificatifs que pour le candidat principal. Les dossiers incomplets pourront être complétés sur décision du pouvoir adjudicateur dans un délai de cinq (5) jours.

ARTICLE 6 : EXAMEN DES OFFRES

6.1 Contenu des offres

Les documents à remettre par les candidats à l'appui de leur offre sont les suivants :

- Un devis détaillé en regard du CCTP et du DPGF joints
- Un dossier succinct de références (projets réalisés, en cours de réalisation) se rapportant au projet proposé
Et type de produits choisis pour la réalisation du futur projet, qualité des matériaux, marque de produits et fiches techniques à joindre également.

6.2 Jugement et notation des offres

Le marché sera attribué à l'offre la plus avantageuse appréciée selon les critères suivants, le cas échéant, après négociation.

Une négociation pourra être engagée avec l'ensemble des candidats ayant remis une offre, après analyse des plis au vu des critères de jugement. Elle pourra porter sur tous les éléments de l'offre :

La valeur technique qui comportera 60 % de la note globale et répartie comme suit:

1. Les dossiers de références et les qualifications de l'entreprise: **25 points**;
2. Les moyens humains: **25 points** ;
3. Le respect des délais et la gestion du chantier: **25 points** ;
4. La qualification du personnel: **25 points**;

Le prix des prestations qui comportera 40 % de la note globale et prise en compte comme suit:

$$40 \times \frac{\text{offre entreprise la plus basse}}{\text{offre entreprise concernée}}$$

Le calcul de ces paramètres donnera la note globale de l'offre du candidat. La meilleure note globale constituera l'offre la plus avantageuse qui sera retenue.

6.3 Délai de validation des offres

La proposition financière des candidats sera valable 180 jours à compter de la date de signature de l'acte d'engagement.